COMMUNE DE DOISCHE

Règlement d'ordre intérieur
et
Projet pédagogique
de l'accueil extrascolaire

Ecoles communales de Doische
Implantation de Matagne-la-Petite

Année scolaire 2015-2016

Plan des locaux de l'accueil :

5. PLANS.

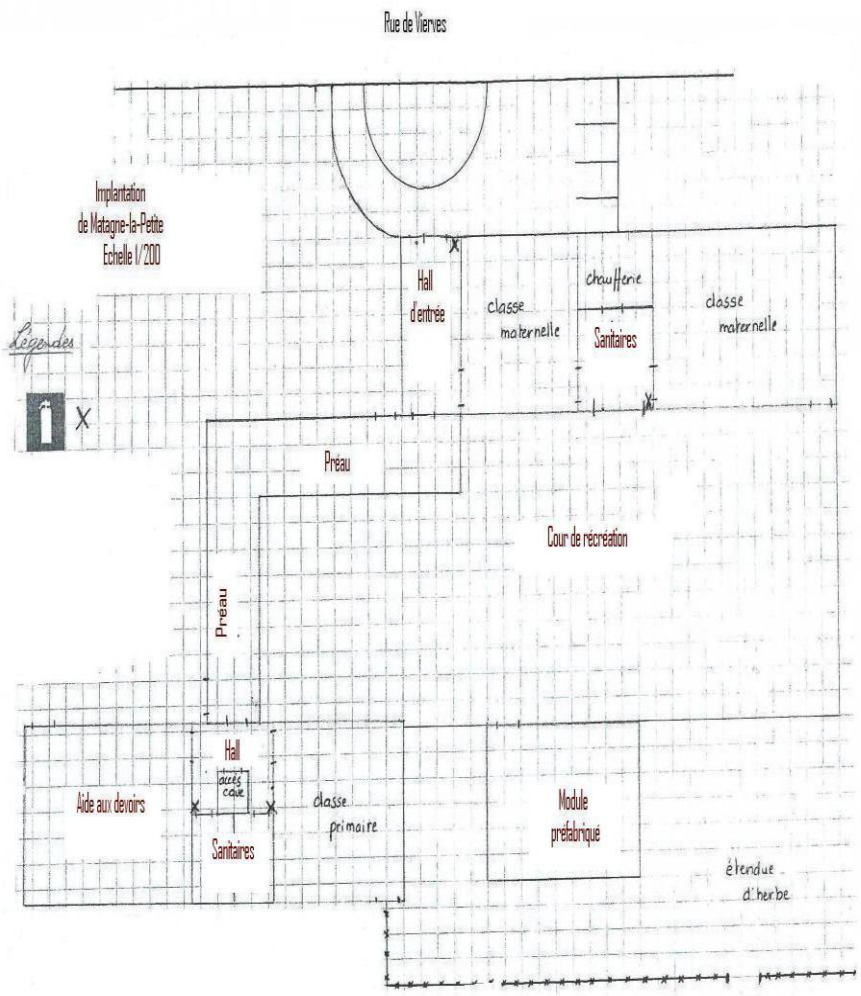

L'Administration communale de Doische organise un accueil des enfants avant et après l'école.
Celui-ci se déroule dans chacune des implantations scolaires communales de l'entité et suivant l'horaire défini dans le Règlement d'Ordre Intérieur.
Chaque implantation met à disposition de l'accueil extrascolaire un local permettant les activités intérieures et la cour de récréation pour les activités extérieures.
L'accueil communal se veut être attentif aux conditions élémentaires d'hygiène et de qualité de vie.
De ce fait, les enfants ont la possibilité de prendre leur goûter durant l'accueil.
Les locaux sont entretenus régulièrement et la sécurité des enfants, tant dans les espaces extérieurs qu'intérieurs, est assurée.

Dans le cadre extrascolaire, l'administration communale de Doische vise essentiellement à développer des valeurs telles que :
- Les droits fondamentaux et la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.
- L'égalité de tous devant les responsabilités, les droits et les devoirs liés à la vie en groupe.
- La tolérance qui repose sur l'acceptation de l'autre dans ses différences physiques intellectuelles, affectives et morales.
- La liberté d'expression de chacun.

Lieu d'accueil :
L'implantation communale de Matagne-la-Petite se situe :
Rue de Vierves, 1A à Matagne-la-petite
Le téléphone : 060/39.04.97

Les locaux mis à la disposition de l'accueil au sein de l'établissement sont :
-La cour de jeux extérieure
-Un module
-Les toilettes
-Une classe pour l'aide aux devoirs

Les documents nécessaires

Pour permettre la participation de leur enfant à l'accueil, les parents doivent obligatoirement remplir ces documents et signaler à l'accueillante tout changement immédiatement tout au long de l'année. Ils sont à la disposition des accueillantes à tout moment.

La fiche d'identification personnelle

La fiche d'identification personnelle reprend toutes les informations nécessaires au bon accueil de l'enfant (personnes pouvant reprendre ou non l'enfant, numéro d'appel en cas d'urgence, …). Elle est à remettre impérativement à l'accueillante, sans quoi elle ne pourra plus accueillir l'enfant.

Dans cette fiche, il vous est demandé le nom des personnes pouvant reprendre l'enfant à l'accueil. Les personnes non renseignées sur cette fiche ne pourront **pas** reprendre l'enfant sauf si vous avez, vous-même, informé préalablement l'école de ce changement.

La fiche médicale

La fiche médicale reprend les antécédents médicaux et le nom du médecin traitant entre autres.

La participation financière

1 euro par jour et par enfant.

Les cartes prépayées sont vendues au prix de 5,10 et 20 euros par les accueillantes.

L'accueil de l'enfant ne se fera que si le paiement est en ordre.

Chaque enfant aura une carte prépayée nominative.

Etant reconnu par l'ONE, le paiement des accueils extrascolaires peut être déduit fiscalement.

Le document reprendra la fréquentation de votre enfant à l'accueil du soir durant toute l'année civile (de janvier à décembre).

Il sera fourni aux parents demandeurs.

L'accueil

Les parents doivent impérativement respecter les heures de fin d'accueil.

En cas de circonstance exceptionnelle, veuillez prévenir l'école de votre enfant le plus rapidement possible.
En cas de problème, vous pouvez également contacter l'Echevine de l'accueil extrascolaire Mme DEROUBAIX Caroline au 0485/83.49.94
Pour tout problème d'organisation et pour les courriers, adressez-vous au coordinateur de l'accueil extrascolaire.
Foyer Culturel de Doische a.s.b.l.
Coordinatrice de l'Accueil extrascolaire, Sandrine HASQUIN
Rue Martin Sandron, 124 – 5680 DOISCHE
082/214.738 shasquin@ccdoische.be

L'horaire

L'accueil s'ouvre à 7h30 sauf demande des parents (à partir de 7h00).
L'accueillante est présente pour accueillir l'enfant et le parent.
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 12h00 à 13h00.
Les accueillantes seront responsables des enfants à partir de 16h00 ou 12h00. Avant, ils seront sous la responsabilité des enseignant(e)s.

L'encadrement

L'accueil durant moins de 3h00 et suivant le Code de qualité de l'ONE, le taux d'encadrement est d'une accueillante pour 18 enfants maximum pour les accueils du matin et du soir.
Le personnel d'accueil est désigné par les Autorités communales.
Les accueillantes sont supervisées par la coordinatrice de l'Accueil Extrascolaire, placé sous l'autorité de l'Echevin responsable de l'accueil.
Plusieurs accueillantes se partagent l'accueil du matin, du soir et du temps de midi.
Elles travaillent de manière régulière au sein de l'implantation.

- Elles accueillent, encadrent, animent et surveillent les enfants.
- Elles veillent à établir un climat de confiance et de dialogue avec les parents et les enfants.
- Elles suivent les besoins des enfants au fur et à mesure de l'année et de l'évolution des groupes.

- Elles suivent une formation à l'animation des enfants ou possèdent un titre ou un diplôme assimilé à cette formation ainsi que des formations continuées en fonction de leur demande.

L'accueillante est tenue à la discrétion c'est-à-dire qu'elle ne peut divulguer ce qui lui a été confié par l'enfant, les parents et/ou les professionnels (instituteur, PMS, …).
Toutefois, si une attitude ou un comportement lui paraît trop suspect, cette dernière est tenue d'en faire part à l'enseignante qui effectuera, s'il y a lieu, les démarches nécessaires.

Les parents s'engagent, pour leur part, à faciliter le travail des accueillantes notamment en leur communiquant leurs remarques et leurs suggestions et en les informant de toute modification relative à l'accueil.

Les enfants s'engagent à respecter les règles de vie du lieu d'accueil et surtout les recommandations suivantes.
-Respecter les autres enfants et les accueillantes.
Avoir une attitude polie et un langage correct envers les autres enfants et les accueillantes.
-Respecter les locaux, le matériel et le mobilier mis à disposition.
Pour des raisons de bien-être et/ou de contagion, les enfants malades sont tenus de ne pas fréquenter la structure d'accueil pendant la durée de leur maladie.
De même, aucun médicament ne sera donné aux enfants sans prescription médicale.

Les accueillantes prendront les mesures qui s'imposent face aux manquements des règles de vie établies dans chaque site.
Il s'agira :
-D'une remarque verbale.
-D'une remarque écrite et visée par les parents.
Dans les cas extrêmes, la sanction pourra être une suspension de l'accueil voire même une exclusion définitive de celle-ci après concertation des différents acteurs dirigeants.

<u>L'aide aux devoirs</u>
Une aide aux devoirs est proposée une ou deux fois par semaine

(selon l'implantation) dans une classe encadrée par une personne bénévole compétente. L'accès est libre et permet à l'enfant de disposer d'un lieu calme et d'une écoute attentive. Ce service ne remplace pas le rôle des parents qui superviseront les devoirs à la maison.

Les journées pédagogiques

Lors des journées pédagogiques touchant le maternel et/ou le primaire, un accueil payant sera proposé. Une inscription préalable de l'enfant sera obligatoire.
En cas de désistement de dernière minute, le paiement de la journée sera du.
Le lieu de l'accueil pourra se faire dans une seule implantation et regroupera tous les enfants concernés par cette journée pédagogique.
Les dates seront communiquées aux parents le plus rapidement possible.
Un nombre minimum de quatre enfants inscrits sera nécessaire. S'il n'est pas atteint, l'accueil pourra être annulé. L'accueil extrascolaire s'engage à prévenir les parents de l'annulation des activités lors de la journée pédagogique le lendemain de la clôture des inscriptions.

Les assurances

Les accueils étant sous la responsabilité communale, les assurances suivantes sont souscrites :
-Couverture de la Responsabilité Civile Générale.
-Incendie, Protection juridique, dégâts des eaux (pour les lieux d'accueil).
-Accident du travail (pour le personnel).
-Accident scolaire (pour les enfants).

Le droit à l'image

L'accueil extrascolaire s'accorde le droit de prendre des photographies ou de filmer les enfants en activités.
Ces derniers sont exclusivement réservés aux diverses publications et supports publicitaires de l'accueil extrascolaire.
Les parents acceptent la diffusion en remplissant le formulaire prévu à cet effet, en même temps que l'acceptation du règlement et du projet pédagogique.

Options pédagogiques

Les journées scolaires sont déjà suffisamment longues pour ne pas imposer des activités dirigées. L'enfant présent à l'accueil aura la possibilité d'avoir des moments de détente où il pourra s'occuper librement dans le respect de chacun.

L'accueil

Lorsque le temps le permet, les enfants sortent dans la cour et ont à leur disposition des ballons. Pour les petits, un toboggan et des petits vélos sont disponibles.

- Le matin :

L'enfant peut jouer avec des jeux de construction, des jeux de société, colorier ou avoir accès au box de livres mis à sa disposition. L'accueillante participe aux jeux.

Vers 8h30, les enfants rejoignent l'ensemble des élèves sous la responsabilité des enseignantes. L'accueillante profite de ce moment pour faire passer les informations au corps enseignant.

- L'après 15H40 :

Les cours se terminent vers 15h40 (11h50 le mercredi).

L'accueillante est responsable des enfants à partir de 16h00 ou 12h00 le mercredi. Avant, ils sont sous la responsabilité des enseignant(e)s.

Les petits sont conduits directement dans le local de l'accueil, les grands la rejoignent d'eux-mêmes.

Les enseignant(e)s en profitent pour donner des informations ou des remarques destinées aux parents.

Après avoir déposé leurs cartables et leurs manteaux (si le temps le permet), les enfants peuvent se défouler dans la cour de récréation. Cette période de transition, où se côtoient ceux qui restent à l'accueil et ceux qui rentrent directement chez eux dure environ jusque 16h00 ou 12h00 le mercredi.

L'accueillante rassemble ensuite les enfants pour qu'ils puissent prendre une collation.

Ils peuvent selon leur désir :
- Faire leurs devoirs (librement, sans suivi de l'accueillante, à charge des parents de contrôler à la maison).
-Jouer aux diverses jeux mis à leur disposition (jeux de construction, jeux de société, ballons, cordes à sauter, …).
- Participer à des activités que l'accueillante propose (de manière ponctuelle, sans obligation pour l'enfant d'y participer).
- Avoir accès aux albums et livres prêtés par la bibliothèque.
-Se détendre et se reposer tout simplement.

Les objectifs
-L'épanouissement de l'enfant
-Le respect et la tolérance d'autrui
-La communication et l'écoute
-L'apprentissage de la vie en communauté
-La solidarité
-Le respect des règles

Les moyens utilisés
L'accueillante est présente pour encadrer, écouter, rassurer les enfants afin qu'ils se sentent bien au sein de l'accueil et qu'ils s'épanouissent pleinement.
Elle est la personne de référence du milieu scolaire. Personne neutre, attentive et bienveillante, elle va aider au mieux les enfants à s'épanouir durant ces temps de loisir.
Elle peut, de temps en temps, organiser des activités qui visent à favoriser la participation des enfants. Bien entendu, tous ces choix sont facultatifs.
Ce sont des idées que l'accueillante propose aux enfants et ceux-ci y répondent favorablement ou non, suivant leurs désirs du moment.

Les accueillantes font partie à part entière de l'équipe éducative de l'école.
Un réel partenariat existe entre les accueillantes et le personnel enseignant présent au sein de l'implantation.
Connaissant bien les enfants, l'accueillante propose des activités qui plairont à tous.

Elle essaie de favoriser des jeux où chaque enfant trouve sa place dans le groupe. Elle veille à diversifier les groupes afin que tous apprennent à se connaître.
Les enfants réalisent des dessins et des bricolages pour leurs parents. Ceux-ci se rendent ainsi compte de ce qu'il peut faire à l'accueil.
Vu la grande diversité d'âge entre les enfants, il sera proposé aux plus grands d'aider les plus petits (lire les règles du jeu, leur expliquer, …). Cette démarche permettra ainsi aux plus grands d'acquérir le sens des responsabilités et aux plus petits de se sentir soutenus.
Laisser aux enfants le choix de participer ou non aux activités proposées leur permet de se sentir respectés et écoutés.

Nous accordons une importance particulière au respect des enfants envers les adultes, des adultes envers les enfants, du groupe, des enfants entre eux, des locaux, du matériel, …
Nous accordons également une importance à la politesse. En effet, le fait de dire bonjour, par exemple, est pour nous signe de respect mutuel. Nous considérons également que l'apprentissage de la politesse (bonjour, au revoir, merci, excuse-moi,…) permet de prévenir la violence.
Enfin, le fait de personnaliser les formules de politesse (« Bonjour Clément ») permet de sécuriser l'enfant et de lui donner confiance.
Des sanctions sont prévues et peuvent être appliquées selon le degré de gravité et l'âge de l'enfant.
Les accueillantes seront attentives à comprendre les enfants, à être disponibles, cohérentes et équitables.

Avec la collaboration de :

Bibliothèque « Livre-choix »
Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
Le mercredi de 14h00 à 19h00
Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
Le vendredi de 9h00 à 12h00
Le samedi de 9h00 à 13h00
bibliotheque@ccdoische.be

Ludothèque « Le repère de Ludo »
Aux heures d'ouverture de la bibliothèque
Le mercredi de 14h00 à 17h00
(présence de la ludothécaire)
gdefauw@ccdoische.be

Foyer Culturel de Doische
centre.culturel.doische@skynet.be

Coordination Accueil Temps Libre
Le lundi, mardi jeudi et vendredi
De 8h30 à 12h00
Tél.: 082/214.738
shasquin@ccdoische.be